

DÉPARTEMENT  
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE DIX SEPT LE 20 Novembre (20/11/2017)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 14 novembre, sous la présidence de Monsieur HENRYOT Jean-Michel, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

**ÉTAIENT PRÉSENTS:** M. Jean-Michel HENRYOT, **Maire**,

Mme Colette ROLLET, Mme Christine HEMERY, Mme Maïté GARRIGUES, M. Michel CASSIGNOL, Mme Maryse BAULU, M. Jean-Luc HENRYOT, Mme Muriel VALETTE, M. Pierre FONTANIE, **Adjoints**,

Mme Anne-Marie SAURY, Mme Eliette DELMAS, M. Maurice ANDRAL, Mme Fabienne MAERTEN, Mme Fabienne GASC, M. Daniel CALVI, Mme Sabine AUGÉ, M. Jean-Luc GARRIGUES, M. Pierre GUILLAMAT, M. Gilles BENECH, Mme Marie CASTRO, Mme Valérie CLARMONT, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Franck BOUSQUET, **Conseillers Municipaux**

**ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :**

M. Jérôme VALETTE (représenté par Madame Maïté GARRIGUES), **Adjoint**,

M. Gérard CAYLA (représenté par Madame Muriel VALETTE), Mme Michèle AJELLO DUGUE (représentée par Madame Christine HEMERY), Mme Pierrette ESQUIEU (représentée par Monsieur Jean-Luc GARRIGUES), M. Robert GOZZO (représenté par Monsieur Pierre FONTANIE), M. Laurent TAMIETTI (représenté par Monsieur Jean-Luc HENRYOT), M. Aïzen ABOUA (représenté par Monsieur Daniel CALVI), **Conseillers Municipaux**.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mme Marie-Claude DULAC, M. Patrice CHARLES, **Conseillers Municipaux**.

Monsieur Pierre FONTANIE est nommé secrétaire de séance.

17 – 20 Novembre 2017

**REGULARISATION DE LA RUE DES CERISES : ECHANGE DE PARCELLES ENTRE M. BUOSI ROGER ET LA COMMUNE**

Rapporteur : Monsieur CASSIGNOL.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Plan Cadastral,

**Considérant** la situation physique du terrain telle qu'une parcelle de M. BUOSI se trouve sur l'emprise de la rue des Cerises et que deux parcelles communales représentent une partie du jardin de Monsieur BUOSI Roger,

**Considérant** la demande de Monsieur BUOSI Roger domicilié 11 rue Condorcet à Moissac de procéder à la régularisation de l'emprise de sa propriété,

Entendu l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,  
A 30 voix pour et 1 abstention (M. ABOUA),**

**ANNULE ET REMPLACE** la délibération n°24 du 12 novembre 2015,

**DECIDE** de l'échange des parcelles suivantes :

- la parcelle CO 700 de 102 m<sup>2</sup>, propriété de Monsieur BUOSI Roger  
contre
- la parcelle CO 701 de 133 m<sup>2</sup>, propriété de la commune
- la parcelle CO 702 de 235 m<sup>2</sup>, propriété de la commune

**DIT** que la parcelle CO 700 sera classée dans le domaine public communal,

**DIT** que l'échange se fera sans soulte.

**CHARGE** l'étude Guillamat, sise 14 rue Guilleran à Moissac, d'établir l'acte correspondant,

**DIT** que la commune prend à sa charge les frais d'acte.

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cet échange.

Pour copie conforme

Moissac le 23 Novembre 2017

Le Maire,  
  
Jean-Michel HENRYOT

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :